

CONSEIL D'ADMINISTRATION

4^e séance ordinaire – 18 février 2026, 19h30

à la salle Laure-Gaudreault, du Centre administratif
au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180 Montréal (Québec) H1V 3R9

14. Service de l'organisation scolaire - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 du Centre de services scolaire de Montréal – version pour adoption

Document déposé : Rapport CA-10-202602-59 en date du 16 février 2026 de
Mme. Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) ;

CONSIDÉRANT les articles 79 et 110.1 de la LIP qui précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées suivant le sommaire exécutif CA-10-202506-55 adopté le 26 juin 2025 concernant le PTRDI 2026-2029 version pour consultation ;

CONSIDÉRANT la consultation du Comité de parents sur ce PTRDI par le CSSDM conformément à l'article 193 de la LIP ;

CONSIDÉRANT les consultations de la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal sur ce PTRDI par le CSSDM, conformément à l'article 211 de la LIP ;

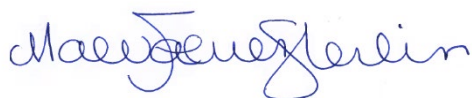
CONSIDÉRANT l'avancement des délocalisations planifiées pour la rentrée scolaire 2026 tel qu'exposé au présent sommaire exécutif (Annexe V) ;

CONSIDÉRANT les avis des conseils d'établissement à l'issue du processus de consultation, tels que présentés (Annexe II).

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 du Centre de services scolaire de Montréal présenté à l'Annexe I-A du présent sommaire exécutif;
2. de MODIFIER, au 1er juillet 2026, l'acte des établissements suivants : Ahuntsic, Sophie-Barat, Saint-Jean-de-Brébeuf, Gilles-Vigneault, Saint-Justin, Camille-Laurin, Sainte-Claire, Marcelin-Wilson (anciennement La Dauversière-Évangéline), Centre Sainte-Croix, Fernand-Seguin, Laurier, Cœur-Immaculé-de-Marie, François-de-Laval, Lucien-Pagé, Centre Saint-Louis, Louise-Trichet et Sainte-Jeanne-d'Arc.

J'atteste que la présente résolution 11 (CA-10-202602-59) fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis au Conseil d'administration lors de la prochaine séance ordinaire.



M^e Maeva Ferrer Sterlin
Secrétaire générale
MFS/JF